

Séance publique du conseil général, vendredi 19 octobre.

Rapport 12.133 Subventions départementales de fonctionnement
allouées sur enveloppes.

Intervention de Patrick Alexanian

Monsieur le Président, chers collègues,

Je souhaite attirer votre attention sur la complexité des démarches à effectuer pour obtenir une subvention de fonctionnement pour les associations.

Cette année, vous avez mis en place la dématérialisation des dossiers de subvention.

Belle démarche que de vouloir économiser le papier. Mais c'est déjà oublier que tout le monde n'a pas Internet et que tous les bénévoles ne savent pas se servir d'Internet.

Il en résulte que ce sont les services municipaux qui impriment les dossiers. Surcroît de travail pour les agents municipaux, surcoût pour les villes.

A ce sujet, vous vous étiez engagé en commission permanente à octroyer un délai supplémentaire aux associations suite aux problèmes posés par la dématérialisation des dossiers pour cette année. Qu'en est-il de ce délai ? Les associations ont-elles été informées ? Il me semble que non.

Par ailleurs, je ne sais pas si vous êtes allés voir la plate-forme de téléchargement du dossier unique de demande de subvention, mais moi je l'ai fait, et j'ai plusieurs remarques :

Tout d'abord, bien que le dossier soit unique, à charge pour chaque association de télécharger les annexes. Autant vous dire que de nombreuses erreurs ont été commises, surtout pour les associations sportives, qui ont le choix entre 12 annexes. C'est d'autant plus compliqué qu'il n'est pas évident pour les associations de savoir

si elles doivent envoyer plusieurs dossiers ou un seul avec plusieurs annexes si elles déposent pour des projets différents.

Mais ce qui m'est apparu le plus étonnant, c'est le degré de technicité que vous demandez aux associations pour les bilans financiers !

Oui, nous sommes comptables de l'argent publique et il est normal de demander des comptes. Je ne remets pas cela en cause.

Ce que je souhaite pointer, c'est que nous demandons un degré de technicité et de savoir en comptabilité qui est hors de portée de la plupart de nos associations, et ce même pour des petites subvention comme pour le club de retraité « Yvonne Torti » de Bagneux, qui a une subvention de 240 € du conseil général.

Les associations de ce département reposent en grande partie sur des bénévoles. Des hommes et des femmes qui prennent sur leur temps libre pour porter des projets, créer du lien social, mener des actions ou organiser des événements. Sans rémunération, parce qu'ils croient à l'engagement citoyen, ils s'investissent sur le terrain et font la richesse de la vie associative.

En effet, toutes les associations ne sont pas des associations de professionnels, qui bénéficient de l'aide d'un comptable, ou d'une personne dédiée pour remplir les formulaires administratifs. Et même pour ces associations professionnelles, il est devenu compliqué de déposer des dossiers.

Bureaucratiser à l'extrême le fonctionnement des associations, c'est mettre un frein à leurs actions. Plusieurs associations nous ont alerté sur le fait qu'ils n'arrivaient plus à dégager du temps ou de l'énergie pour déposer des dossiers.

Est-ce le but recherché ? Dissuader les plus petites associations de déposer des dossiers, pour ne garder que les grandes ?

Cette situation est d'autant plus inacceptable que les efforts fournis par les associations pour remplir ces dossiers ne sont pas toujours récompensés, sans que l'on sache pourquoi.

Les dossiers sont souvent refusés, sans connaître les critères, sans savoir pourquoi leurs dossiers sont par la suite irrecevables.

Je pense par exemple à l'association « Stop à l'alcool » de Bagneux, à laquelle vous avez répondu à plusieurs reprises que « ses activités n'étaient pas subventionnables par le conseil général » sans qu'on n'en sache plus. Cette association lutte contre l'alcoolisme. En quoi n'est-ce pas subventionnable ? Elle a un rôle social qui me semble important.

Suite à ce constat, il me semble que la moindre des choses serait de proposer à nos associations des réunions d'informations pour les aider à remplir ces dossiers.

Au risque, si vous ne simplifier pas ces dossiers, d'assécher ce qui fait la richesse de nos villes : la vie associative.

Vous voyez M. le Président, que je n'ai presque pas parlé des critères de subventions aux associations cette fois-ci. C'est pourtant également toujours un sujet de préoccupation, et nous attendons toujours le groupe de travail pour les remettre à plat. Ce sera peut être l'occasion de parler également des dossiers de demandes de subvention.

Je vous remercie.